



Succession ais je le droit d'avoir l'inventaire

Par **principessa**, le 14/08/2011 à 11:53

Bonjour,

J'ai reçu un courrier d'un notaire belge me demandant de signer pour libérer des comptes bancaires.

Mais je n'ai aucun détails des avoirs sur ce compte.

je réside en France la succession est ouverte en belgique et je suis héritier de premier rang de mon grand père ma maman étant décédée.

Puis je demander au notaire le détail de la succession?

Quid si je ne signe pas les papiers pour liquider les comptes du défunts?

D'avance je vous remercie pour votre réponse.

Par **Domil**, le 14/08/2011 à 11:56

Il faut voir avec la loi belge, demandez dans un forum juridique belge